



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

**Stingray acquiert une participation minoritaire
dans The Singing Machine Company**

Montréal, 11 août 2021 – Le Groupe Stingray Inc. (TSX : RAY.A; RAY.B), un chef de file de la musique, des médias et de la technologie, a annoncé aujourd'hui qu'elle a acquis une participation minoritaire dans son partenaire commercial de longue date, The Singing Machine Company inc. (OTCQX : SMDM), un chef de file mondial des produits de karaoké grand public. Avec la conclusion de cette transaction, Stingray devient le principal fournisseur de solutions de karaoké au monde.

The Singing Machine est la marque la plus reconnue dans le domaine du matériel de karaoké à domicile, avec une distribution mondiale de plus d'un million de produits de karaoké par an, tandis que Stingray fournit aux clients de The Singing Machine la plus vaste bibliothèque de contenus de karaoké produits par des experts et sous licence. Stingray produit de nouvelles chansons de karaoké selon le style des artistes qui dominent actuellement les palmarès afin de s'assurer que la clientèle de Singing Machine profite dès maintenant des contenus les plus populaires.

« Stingray et The Singing Machine sont des amis et partenaires de longue date qui partagent la même passion de réunir les gens grâce à la musique », a déclaré **Eric Boyko, président, cofondateur et PDG de Stingray**. « Nous sommes ravis d'investir dans The Singing Machine et d'ainsi accéder à son important canal de distribution en matière de karaoké, de tirer parti de ses produits et, par conséquent, d'augmenter les téléchargements et les revenus de Stingray Karaoke. Cette transaction démontre notre intention et notre capacité d'agir en tant que chef de file de l'industrie. »

« Nous sommes ravis de faire passer notre partenariat de longue date avec Stingray au niveau supérieur pour développer l'avenir de l'intégration du matériel de karaoké et du contenu musical », a ajouté Gary Atkinson, PDG de The Singing Machine. « Nous partageons le même enthousiasme et la même passion pour l'innovation et l'offre d'une nouvelle expérience de karaoké stimulante à notre clientèle du monde entier. »

Stingray recevra également un siège au sein du conseil d'administration nouvellement constitué de The Singing Machine Company inc.

À propos de Stingray

La société montréalaise Stingray (TSX : RAY.A; RAY.B) est un chef de file international de la musique, des médias et de la technologie qui compte plus de 1 000 employés à l'échelle mondiale. Stingray propose un vaste éventail de services haut de gamme destinés aux consommateurs et aux entreprises, dont des chaînes télévisées audio et 4K ultra-HD, plus de 100 stations de radio, des services de vidéo sur demande par abonnement, des chaînes télé gratuites soutenues par la publicité, des produits de karaoké, des solutions d'affichage numérique, des services de diffusion musicale pour espaces commerciaux, et des applis musicales qui ont été téléchargées à plus de 160 millions de reprises. Quelque 400 millions d'utilisateurs et d'abonnés dans 160 pays utilisent les produits et services de Stingray. Pour en savoir plus : www.stingray.com

À propos de The Singing Machine

Basée aux États-Unis, Singing Machine® est le chef de file nord-américain des produits de karaoké destinés au grand public. Première entreprise à proposer des systèmes de karaoké à domicile aux États-Unis, Singing Machine vend aujourd'hui ses produits à l'échelle mondiale dans les grandes surfaces et par l'entremise de détaillants en ligne. Proposant la plus importante gamme de produits de karaoké à domicile et la marque la plus reconnue de l'industrie, Singing Machine offre à tous les consommateurs des produits adaptés à leurs besoins et à leur niveau d'expérience. Ces produits intègrent les dernières technologies en matière de chant, de diffusion musicale, de divertissement et de partage sur les réseaux sociaux, et sont assortis des meilleures garanties de l'industrie. Grâce à son partenariat avec Stingray Karaoke, Singing Machine offre à ses clients l'accès à plus de 24 000 vidéos de karaoké de haute qualité, offertes en diffusion continue, ou par téléchargement via une application mobile ou une boutique en ligne. Pour en savoir davantage, visitez le site www.singingmachine.com.

Information prospective

Le présent communiqué contient de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable. Cette information prospective comprend, sans s'y limiter, des renseignements sur les objectifs, les opinions, les projets, les attentes, les prévisions, les estimations et les intentions de Stingray. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « planifier », « croire », « continuer » et d'autres expressions semblables ou leur forme négative, ainsi qu'à l'utilisation du conditionnel, y compris les mentions d'hypothèses. Toutefois, l'information prospective ne contient pas toujours ces mots ou expressions. L'information prospective repose sur des hypothèses et est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Stingray. En conséquence de ces risques et incertitudes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus ou sous-entendus dans l'information prospective. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque énoncés dans la notice annuelle de Stingray pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2021, que l'on peut consulter sur SEDAR, [au www.sedar.com](http://www.sedar.com). Par conséquent, toute l'information prospective figurant aux présentes est visée par la mise en garde susmentionnée, et rien ne garantit que les résultats ou les événements auxquels Stingray s'attend se réaliseront ou que, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les incidences ou les effets prévus sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Stingray. Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne commande une autre interprétation, l'information prospective est offerte en date des présentes, et Stingray ne s'engage pas à la mettre à jour ou à la modifier, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf dans la mesure où la législation applicable l'exige.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mathieu Péloquin

Vice-président principal, marketing et communications

Stingray

mpeloquin@stingray.com

1 514 664-1244, poste 2362